
Extrait du registre des décisions du Maire

Décision 2023/07-05
ENSEIGNEMENT/PERISCOLAIRE– CONVENTION

La maire de la commune de CASTELNAU D'ESTRETEFONDS,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,
Vu la délibération D 2022/02-01 du 18 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération D 2022/02-03 du 18 février 2022 portant délégation permanente à la Maire de CASTELNAU D'ESTRETEFONDS,

Considérant que le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) est un dispositif d'appui à la scolarité en direction des enfants scolarisés en établissement primaire jusqu'au lycée, qu'il s'inscrit dans les objectifs ainsi que dans les principes d'action définis par la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité, et qu'il figure parmi les leviers de la politique d'action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (CAF) en matière de soutien à la parentalité.

Considérant qu'il convient de renouveler notre partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et de signer la convention relative à la prestation de service CLAS et bonus associés valable du 1er Septembre 2023 au 30 Juin 2024.

DECIDE

Article 1 –

Afin de permettre à la Commune de continuer à bénéficier de la prestation de service CLAS et bonus associés, Mme la Maire renouvelle le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et signe la convention CLAS 2023-2024.

Article 2 –

S'agissant des données financières :

Le montant de la Ps = (prix de revient limité au plafond Cnaf x 32,5%) x nombre de collectifs d'enfants

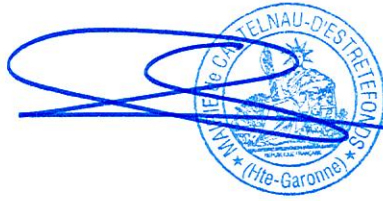
Prix de revient réel = Total des dépenses de la fonction d'accompagnement à la scolarité dispensée pour l'année scolaire / nombre de collectifs d'enfants.

Extrait du registre des décisions du Maire

Le montant de chaque bonification accordée (bonus enfants et bonus parents) s'élève à hauteur de 318 € par collectif.

Article 3 –

Un exemplaire de cette décision sera relié au registre des délibérations du Conseil municipal.



Fait à Castelnau d'Estrétefonds,
Le 6 décembre 2023

La Maire
Sandrine SIGAL